

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><u>Nombre de membres :</u> Afférents au Conseil : 22 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 25</p> <p><u>Date de la convocation :</u> 03/04/2023</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 03/04/2023</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</p> <p>Séance du 11 avril 2023</p> <p>L'an deux mille vingt-trois le onze avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu dérogatoire inhabituel de ses séances à la salle polyvalente, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</p> <p>Secrétaire : Gabin LORGNIER</p> <p>Présents : Laurent DENIS – Barbara BODART – Didier VANDAELE – Hugues LAVOGIEZ – Sophie WAROT – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Antoine TUSO – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Sabrina LOOTVOET – Sandrine LORIO – Nathalie MAEGHT – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Patrick POTEL – Jean-Bernard BONDUELLE – Anthony BARBIER – Gabin LORGNIER</p> <p>Absents : Ludovic COCQUEMPOT (pouvoir à Laurent BRICHE) – Marjory DELAVAL (pouvoir à Edith MERLIER) – Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE) – Nicolas CHOCHOY – Jérôme LEMBOUCHER</p>
--	---

2023/15

OBJET DE LA DELIBERATION : COMPTE DE GESTION 2022

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable public,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le comptable public de la trésorerie de Saint-Omer.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif 2022 du budget de la commune établi par Monsieur Le Maire et les écritures du compte de gestion 2022 du Comptable Public.

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 143 990.33	2 601 856.22
	Section d'investissement	1 369 299.40	787 367.43
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	0.00	1 309 208.21
	Reports en section d'investissement	267 620.58	0.00
Total (réalisations + reports)		3 780 910.31	4 698 431.86
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	47 763.19	61 279.96
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	47 736.19	61 279.96
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2 143 990.33	3 911 064.43
	Section d'investissement	1 684 683.17	848 647.39
	Total cumulé	3 828 673.50	4 759 711.82

Le compte de gestion du trésorier fait apparaître un résultat de fonctionnement de + 1 767 074.10€ et un résultat d'investissement de -849 552.55€.

Les restes à réaliser 2022 sont de 47 763.19€ en dépenses et de 61 279.96€ en recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De constater les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

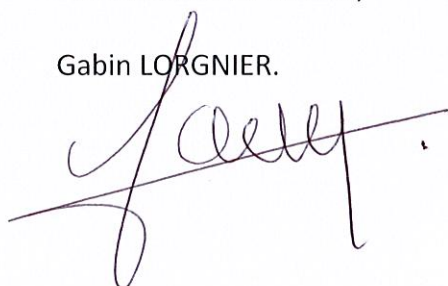
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De voter les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus. Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le secrétaire de séance,

Gabin LORGNIER.



Le Maire,

Laurent DENIS.

